

ECHO-GLAINOIS



Bulletin Municipal
Bulletin Municipal
n° 88

Octobre • Novembre • Décembre 2019

Cérémonie des vœux - 13/01/19



Sainte Barbe à St Julien - 12/01/19



Animation de Noël au Péricolaire



L'équipe municipale



MOT DU MAIRE

Nous venons de tourner la page de l'agenda 2018, et nous voici prêt à aborder l'année suivante. Je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom, mes vœux les plus sincères de santé, de réussite et d'épanouissement personnel pour vous et l'ensemble de vos proches.

Malgré la conjoncture économique difficile qui persiste et nous oblige à rester vigilants, notre commune se donne les moyens d'apporter à chacun des concitoyens les services de proximité indispensables à notre cadre de vie.

En effet, lors des portes ouvertes organisées par l'équipe municipale, vous avez pu découvrir votre nouvelle mairie comprenant une agence postale communale.

Au niveau des services administratifs, nous avons voulu conserver voire étoffer la présence du service public qui est très important pour notre population.

Concernant l'agence postale communale, vous y trouverez pratiquement tous les services de l'organisation précédente.

L'inauguration officielle sera programmée en mai ou juin de cette année. Nous vous communiquerons la date précise où nous souhaitons la présence des Glainoises et Glainois.

Je ne peux pas revenir sur toutes les actions prévues ou imprévues que l'on a réalisées en 2018, c'est pourquoi je vous invite si vous n'avez pas pu vous déplacer le dimanche 13 janvier aux vœux de la Municipalité, à découvrir l'ensemble de mon discours sur le site internet de notre collectivité.

Notre équipe travaille, nos agents travaillent, à votre service, au service de notre commune.

Une commune c'est aussi des services et des politiques envers la population : pompiers, gendarmes, enseignants, services de l'Etat, responsables d'associations, élus, employés communaux, bénévoles, etc...

Tous concourent au bon fonctionnement du vivre ensemble. Avec le Conseil Municipal, j'exprime ici ma gratitude et ma confiance et notre soutien dans vos engagements.

Confiant dans l'avenir en ce début d'année comme il est de tradition, je vous souhaite à tous d'avoir de grands projets pour vous, mais aussi pour les autres, de partager des souvenirs forts avec les êtres qui vous sont chers, d'être rayonnant de bonheur et de santé.

Belle et douce année 2019.

Le Maire Michel Poupart



Sommaire

	Vie Municipale.....	3
	Vie Pratique.....	4
	La Com-Com.....	5
	Infos Diverses.....	6
	Vie associative.....	7
	Etat Civil.....	8

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

- Mise en place de l'Agence Postale Communale

L'agence postale communale ouvrira ses portes le mardi 6 novembre 2018

Les jours et heures de l'agence postale communale sont fixés :

- Lundi – mardi – jeudi de 9h à 12h
- Mercredi – vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15

Le planning de l'agent recruté est fixé ainsi :

- Semaine A : 16 heures
Lundi-mardi-jeudi de 8h55 à 12h10
Vendredi de 8h55 à 12h et de 13h30 à 16h40
- Semaine B : 19 heures
Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h55 à 12h10
Mercredi de 8h55 à 12h et de 13h30 à 16h25.

- Communauté de Communes Châteaubriant-Derval : Adoption du schéma de mutualisation

Exposé :

Mr maire présente le projet de schéma de mutualisation sur le territoire de la communauté de communes pour la période 2018/2020. Ce document a été élaboré par la commission « Mutualisation et services communs ».

Le schéma de mutualisation est soumis à l'avis de chaque commune qui dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le projet porte sur 7 actions de mutualisations exposées dans le schéma ci-joint, s'accompagnant d'une démarche volontaire des communes qui resteront libres à tout moment d'adhérer ou non aux opérations proposées :

- Action 1 : soutien aux communes sur l'ex-mission ATESAT,
- Action 2 : groupements de commandes,
- Action 3 : organisation de formations pour les agents des collectivités territoriales sur le bassin Châteaubriant Derval,
- Action 4 : coordination d'actions collectives et mise en réseaux,
- Action 5 : création d'outils informatiques partagés,
- Action 6 : appui technique de cadres administratifs aux élus, dans l'exercice de leurs mandats municipaux,
- Action 7 : prestations de services entre communes, ou entre communes et intercommunalité.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation sur le territoire de la Communauté de Communes pour la période 2018-2020.

- Proposition commerciale Berger Levraut pour matériel informatique mairie (3ème poste)

Exposé :

Suite au recrutement d'un adjoint administratif territorial à temps non complet pour la tenue de l'agence postale dans les nouveaux bâtiments administratifs et pour une aide au secrétariat, un troisième poste informatique en réseau sera mis en place.

Mr le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre commerciale de Berger Levraut qui s'élève à 2 484.00 € H.T. et 2 980.80 € TTC pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur avec contrat et la réinstallation de tout le réseau dans la nouvelle mairie.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient l'offre de Berger Levraut qui s'élève à 2 484.00 € H.T. et 2 980.801 € T.T.C. pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur avec contrat et l'installation de tout le réseau dans la nouvelle mairie.

- Site internet – adaptation du thème graphique actuel en « Responsive Web-Design »

Décision :

Pour améliorer et pérenniser le site internet de la commune sur tablettes et smartphones, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de Cap Intranet (service maintenance) qui s'élève à 622.00 € H.T. et 746,40 € T.T.C. adaptant le thème graphique actuel en « Responsive Web-Design ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

- Transfert de la mairie et des registres d'état civil au 4, rue du Flavier

Expose :

En application de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », le conseil municipal est donc invité à délibérer sur le transfert de la mairie et des registres d'état civil au 4, rue du Flavier à compter du 2 novembre 2018.

Décision :

Suite aux travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment administratif (mairie et agence postale) et en application de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de transférer la mairie et les registres d'état civil dans les nouveaux bâtiments administratifs au 4, rue du Flavier à compter du 2 novembre 2018.

- Atlantic'eau : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2017

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, en application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017, établi par atlantic'eau.

- Tarifs eau assainissement 2019

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs eau assainissement applicables pour l'année 2019 comme suit :

- Part fixe communale : 29 € par semestre (58 €) par année – maintien du montant 2018,
- Prix au m3 d'eau facturée : 2.05 € (+2.5 % par rapport à 2018).

- Loyers des logements communaux : Révision des loyers 2018

Expose :

Les loyers des logements locatifs sur la commune sont révisables chaque année par rapport à l'indice de référence des loyers et à la date anniversaire de la signature du bail.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2018 le montant des loyers des logements locatifs appliqué en 2016 et 2017.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal maintient pour 2018 le montant des loyers des logements locatifs appliqué en 2016 et 2017.

- Polleniz – frelons asiatiques : participation supplémentaire

Expose :

L'enveloppe globale pour les interventions frelons asiatiques est épuisée.

Il est possible d'octroyer une participation supplémentaire.

Il vous est proposé de fixer une enveloppe complémentaire de 100 € en 2018.

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe une enveloppe complémentaire de 100 € pour les interventions frelons asiatiques en 2018.

- Adoption des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Décision :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

	Carte de 10 heures (par tranche de ½ heures)	Tarif horaire
Tranche 1 (QF< à 400 €)	8.80 €	0.88 €
Tranche 2 (entre 400 € et 650 €)	10.00 €	1.00 €
Tranche 3 (entre 651 et 950 €)	11.20 €	1.12 €
Tranche 4 (entre 951 € et 1 250 €)	12.00 €	1.20 €
Tranche 5 (QF> 1251 €)	13.20 €	1.32 €

VIE PRATIQUE

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

La célébration du 11 novembre 2018, s'est déroulée en présence des enfants de l'école ainsi que leurs enseignantes. Ils ont animé ce jour avec la lecture d'un poème et le chant de la Marseillaise.



LA POSTE DE LA CHAPELLE GLAIN D'HIER A AUJOURD'HUI...

La Poste de la Chapelle Glain...

Avant la création d'un bureau de poste, le courrier était apporté par les facteurs de St JULIEN DE VOUVANTES. Pendant la guerre 14-18 on se souvient du facteur Bossé qui distribuait dans le bourg et aussi à la campagne, tous les jours et même le dimanche.

Il se tenait à la sortie de la messe pour donner le courrier aux campagnards. Les gens attendaient, il y avait les bonnes mais aussi, hélas, les mauvaises nouvelles du fait de la guerre.

Le 16 février 1924, un bureau de poste est ouvert dans un bâtiment appartenant à Mr de Charrette face à l'hôtel restaurant (ex : maison Dugué démolie en 2018).

En 1951, la Municipalité décide d'acquérir la maison Thiévin du bas du bourg à l'angle de la rue du Flavier et de la rue de la Forêt pour transférer la poste.

C'est en 1953 que ce nouveau bureau de poste a été inauguré.

Aujourd'hui la municipalité vient d'ouvrir une agence postale communale au sein de sa nouvelle mairie.

Une convention de partenariat assortie d'aides financières et logistiques, a ainsi été signée entre la municipalité et la Poste.

L'accueil et le conseil seront assurés par les agents de service administratif de notre collectivité. Les services proposés par la nouvelle agence postale sont :

Service courrier :

- Vente de timbres classiques ou de collection
- Envoi : lettre/colis/Chronopost par la France et l'international
- Vente de produits : emballage/enveloppe prêt-à-expédier
- Retrait de lettre/colis

Service financier :

- Retrait d'espèces sur compte courant ou sur compte épargne La Banque Postale (maximum 350.00 € par semaine)
- Versement sur compte courant ou sur compte épargne
- Remise de chèque
- Consultation de différents services sur la tablette mis à disposition par La Poste

Horaires :

Lundi – Mardi – Jeudi : 9h-12h

Mercredi – Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h15

LA JOURNEE CITOYENNE DU 22 NOVEMBRE 2018

L'équipe municipale remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à notre première journée citoyenne du 22 novembre 2018.

Cette journée a permis à de nouveaux habitants de vivre un premier temps fort dans notre commune, et d'avoir un bel aperçu de l'élan de citoyen, du travail bénévole... et de la grande dose de bonne humeur qui émane de cette journée.

Et pour les habitants de notre commune depuis de longue date, nous souhaitons que cette journée les a confortés dans l'idée de participer à cet effort commun dont on ressort grandi, fier de la besogne accomplie et des nouvelles connaissances rencontrées.

Un grand merci à tous pour votre investissement.

Nous reviendrons vers vous pour reprogrammer ce même type de journée.



LA COM-COM

VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LOCATION LONGUE DUREE

POUR LOUER UN VÉLO SUR UNE LONGUE DURÉE (1, 3 OU 6 MOIS)

1. se rendre dans l'un des 5 lieux de location, quelle que soit la commune de l'intercommunalité sur laquelle vous habitez :

- Mairie de Derval (tél. : 02 40 07 70 11)
- Mairie d'Issé (tél. : 02 40 55 19 23)
- Mairie de Rougé (tél. : 02 40 28 85 20)
- Mairie de St-Julien-de-Vouvantes (tél. : 02 40 55 52 77)
- Mairie de Soudan (tél. : 02 40 28 62 16)

Les vélos ne sont pas réservés prioritairement aux habitants des communes qui proposent de la location.

2. fournir les documents suivants pour valider votre réservation : une carte d'identité, un justificatif de domicile récent et un justificatif d'assurance de responsabilité civile

3. tarifs : 25 € pour 1 mois, 75 € pour 3 mois et 135 € pour 6 mois

4. gilet, cadenas, sacoches : tout vous est fourni pour vous simplifier la vie !



QUEST GO POUR LE COVOITURAGE !



Trouvez et proposez du covoiturage pour vos trajets quotidiens (domicile – travail) ou pour vos longs déplacements occasionnels... la Communauté de Communes a souhaité s'associer à la Région Bretagne, le Département du Finistère, les métropoles de Nantes, Rennes, Brest et l'agglomération de St Nazaire pour développer, avec l'appui de l'Etat et de l'ADEME, la pratique du covoiturage de proximité..

Cette action illustre la volonté de la Communauté de Communes d'encourager les mobilités et transports doux, comme annoncé dans le Plan Climat Air Energie Territorial

En participant aux frais de fonctionnement de cette plateforme internet à hauteur de 750 € par an, la Communauté de Communes va pouvoir stimuler la création de réseaux de covoitureurs qui partagent un même lieu de destination (entreprises, zones d'activités, pôles de services, ...), disposer de statistiques sur les pratiques des utilisateurs, mais surtout proposer des nouvelles fonctionnalités !

www.ouestgo.fr

LA COM-COM OFFRE DES BOURSES AUX JEUNES POUR FINANCIER LEUR PROJET



Accompagner les initiatives des jeunes en finançant leur projet, tel est le souhait de la Communauté de communes de Chateaubriant-Derval qui met en place une Bourse spéciale pour les jeunes. Le dispositif concerne les 15 à 25 ans résidant sur le périmètre de la Com Com'.

Les dotations vont de 200 à 2000 €. Les élus communautaires ont ainsi souhaité mobiliser une enveloppe annuelle de 10 000 € pour l'ensemble des projets retenus.

Dossier de candidature bientôt disponible sur le www.cc-chateaubriant-derval.fr ou à retirer prochainement auprès du Guichet Unique.

Contact : service jeunesse – Guichet Unique des familles
02.40.28.88.89

INFOS DIVERSES

MULTISPORT - ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Le département propose aux enfants de la commune, scolarisés en CE et CM, des cours de multisports toute l'année (cours pour les collégiens ouverts à Erbray et St Julien).

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet du département : loire-atlantique.fr/sport

Depuis, cette année le cout de l'adhésion est fonction du quotient familial. Il reste des places donc n'hésitez pas ! En plus du multisport nous proposons des stages sportifs lors des vacances scolaires (voile, VTT, sports-co, escalade, jeux de raquettes, ...). Sont aussi proposés : école d'escalade pour les CE et CM à Soudan le lundi, Erbray le vendredi et une école de voile le mercredi à Vioreau.

Je reste à votre disposition au 06.86.45.82.93,

Sportivement

Ael Derval - ETAPS Conseil Départemental de Loire Atlantique

CAF

Envie de vacances, de loisirs, d'idées de sorties ?

Les réunions collectives auront lieu au Relais CAF de Chateaubriant de 14h à 16h tous les jeudis du 28 février au 4 avril 2019. Inscription avant le 15 février 2019.

L'objectif est de vous permettre de mener à bien votre projet de vacances ou de sorties en famille pour l'été prochain.

Relais CAF – 7 rue Gabriel Delatour – 44110 CHATEAUBRIANT
Contact : Caroline BOURGES 02.28.04.03.01

DECHETTERIES INTERCOMMUNALES



**Plus d'informations au
0 800 00 16 32
(numéro vert)**

PÉRIODE HIVERNALE (horaires d'hiver)				
	Châteaubriant	Soudan	Petit Auverné	Rougé
Lundi	14h-17h		14h-17h	9h-12h
Mardi	14h-17h			
Mercredi	14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
Jeudi	14h-17h			
Vendredi	14h-17h		14h-17h	
Samedi	9h-12h	14h-18h	9h-12h	9h-12h

PÉRIODE ESTIVALE (horaires d'été)				
	Châteaubriant	Soudan	Petit Auverné	Rougé
Lundi	14h-19h		14h-19h	9h-12h
Mardi	14h-19h			
Mercredi	14h-19h	14h-19h	9h-12h	14h-19h
Jeudi	14h-19h			
Vendredi	14h-19h		14h-19h	
Samedi	9h-12h	14h-19h	9h-12h	9h-12h

REUNION PUBLIQUE SUR LE PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT

La seconde réunion publique sur le Plan Global de Déplacement (PDG) de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval se déroulera le jeudi 7 février 2019 à 18h30 à la salle « La Grange aux Poètes » à Louisfert. Elle prendra la forme d'ateliers sur les enjeux, les objectifs et les scénarios.

Ce PDG doit faciliter la mobilité entre les zones d'habitat et les principaux pôles de services et d'emplois du territoire, mais aussi avec les territoires et agglomérations voisines.

A partir d'un état des lieux des déplacements sur le territoire, des enjeux et des objectifs seront partagés et conduiront à un plan d'actions à moyen et long terme avec étude technique et financière de la faisabilité d'opérations portant sur les transports collectifs, les modes doux et les services partagés (transport à la demande, covoiturage, auto partage, location de deux roues...).

La participation de tous doit pouvoir contribuer à l'élaboration d'un plan ambitieux et répondant aux enjeux des habitants.

Renseignements au 02.40.81.84.09

developpement.du.territoire@cc-chateaubriant-derval.fr

VIE ASSOCIATIVE

ECOLE NOTRE DAME DU SACRE COEUR

Bureau OGEC :

Présidente : Noémie CHOTARD
Vice-Présidente : Lucie CRESPIN
Trésorière : Vanessa BEAUDOIN
Vice-Trésorière : Sandrine PLOTEAU
Secrétaire : Aurélie MOREAU
Membres : Gaëlle WARNANT, Lionel MOREAU et François MARTIN

Bureau APEL :

Président : Sylvain LECOQ
Vice-Président : Maxime GOUSSEAU
Trésorière : Justine GUIGOURESE
Secrétaire : Vanessa JOUIN
Membres : Elodie MOSSET, Sido BARRY, Séverine ROBERT, Emmanuel COLIN et Fabien ETIENNE



L'école remercie l'ensemble des personnes qui ont participé au déplacement des cartons de collecte de papiers, lors de la Journée Citoyenne organisée par la Mairie le 22 novembre 2018.



Collecte des papiers : L'APEL a collecté 11 tonnes de papier au dernier ramassage. Nous reconduisons donc la collecte cette année dans le local rue du Flavier, devant la nouvelle Mairie.

Les dates : 16 février – 16 mars – 20 avril – 18 mai de 10h00 à 12h00

CLUB DE L'AMITIE

Le club de l'amitié tiendra son assemblée générale le jeudi 7 février 2019 à 14h30 à la salle des loisirs. Toutes les personnes retraitées désireuses de nous rejoindre seront les bienvenues.

Le bureau

Naissances



TESSIER Pacôme né le 06 février 2018 à
CHATEAUBRIANT

BOURDEL Leïna née le 09 février 2018 à NANTES

DELAUNAY Gabin né le 08 mai 2018 à
CHATEAUBRIANT

JOUIN Nathan né le 10 mai 2018 à
CHATEAUBRIANT

BOUCHET Candice née le 13 mai 2018 à
CHATEAUBRIANT

LECOQ Hugo né le 26 juin 2018 à ANCENIS

MAGRÉ Dany né le 26 août 2018 à
CHATEAUBRIANT

MENUT Gino né le 30 août 2018 à ANGERS

DÉSORMEAU Gaspard né le 08 octobre 2018 à
CHATEAUBRIANT

HOUSSAIS Lény né le 14 octobre 2018 à
CHATEAUBRIANT

BEDUNEAU Letty née le 17 décembre 2018 à
CHATEAUBRIANT

Mariages



PAQUOT Jérôme et ROBERT DE LEZARDIERE
Marguerite mariés le 29 juin 2018

Décès

YAMANE Kohachi décédé le 16 janvier 2018 à
SAINT-HERBLAIN – 60 ans

THURAUD Émile décédé le 28 février 2018 à
CHATEAUBRIANT – 81 ans

GAILLARD Claude décédé le 23 mars 2018 à LA
CHAPELLE-GLAIN – 73 ans

MAILLOT Pascal décédé le 27 mars 2018 à
CHATEAUBRIANT – 52 ans

ROBERT DE LEZARDIERE Lionel décédé le 03 avril
2018 à SAINT GEORGES DE POINTINDOUX – 65
ans

FRANCHET née ROUX Denise décédée le 15
septembre 2018 à ST JULIEN DE VOUVANTES
– 99 ans

FISHER née TANSLEY June décédée le 07
novembre 2018 à NANTES – 79 ans

FOURRIER Marthe décédée le 20 décembre 2018 à
CHATEAUBRIANT – 95 ans

Pour le prochain bulletin municipal, vos articles sont à déposer avant le 15 mars 2019
Au secrétariat de la Mairie ou par mail : comunelachapelleglain@wanadoo.fr

